



JURISADOM

IMMOBILIER ET TRACFIN



Public Visé :

**Professionnels de
l'immobilier**

Prérequis : Aucun

Durée : 1 jour (7h)

**Période : Toute au long
de l'année**

**Horaires : A définir avec
le client**

**Modalité : Présentiel
intra entreprise**

Rythme : Continu

Lieu : Sur site Client

Coût de la formation

**880 Euros Nets de
Taxes/ jour formation**

**Formatrice diplômée,
spécialisée en droit
immobilier**

Moyens pédagogiques

**Remise d'un support et
accès à un espace
pédagogique en ligne**

**Pédagogie active et
participative**

Suivi d'exécution

**Signature des feuilles
d'émargement par demi-
journée par les stagiaires
et le formateur.**

**Salle de formation
équipée**

OBJECTIFS

A la fin de la formation, l'apprenant sera capable de :

Maîtriser la réglementation relative à la lutte contre le blanchiment d'argent
Mettre en œuvre la procédure TRACFIN dans son entreprise
Eviter les contentieux

PROGRAMME

Le principe de la lutte anti-blanchiment.

Les obligations renouvelées des professionnels de l'immobilier
L'article 3 du nouveau code de déontologie
L'extension du champ d'application du dispositif de lutte anti-blanchiment

La confidentialité et la prévention contre le blanchiment de capitaux

Normes et bonnes pratiques pour assurer le respect des données personnelles des clients
Recueil, conservation et exploitation de données personnelles et d'informations confidentielles
Atteinte aux droits des clients, risques de sanction et enjeux pour la sécurité des professionnels
Normes à respecter lors de la mise en œuvre des obligations de vigilance, de déclaration de soupçon et de conservation des pièces
Bonnes pratiques à assumer pour la sécurité des professionnels

Les prérogatives des services de la concurrence et de la consommation

Les pratiques commerciales trompeuses et les pratiques commerciales anticoncurrentielles
Arsenal répressif : des sanctions et des autorités de sanctions démultipliées
La consécration d'un pouvoir de prononcer des amendes administratives
La création d'autorités de sanction spécifiques

**Les plus JURISADOM : Formation concrète construite sur la pratique et les situations
concrètes rencontrées par VOTRE entreprise**

Méthodes d'Evaluation

**Evaluation à chaud et à
froid à 45 jours**

**Questionnaire de
satisfaction et une
attestation individuelle
de formation**

Renseignements

Me Christelle CHAPUIS

**4 rue Marconi 57000
METZ**

06.46.50.75.61

jurisadom@gmail.com

JURISADOM

SASU au capital de 6000€

Siren : 804 359 131

**Déclaration d'activité :
41570342857**

Code NAF : 8559A